

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal

Vendredi 10 juillet 2020, 20 H

Présents : Mmes Josiane Taudière, Christel Rouberties, Mégane Chantal et MM Alain Berlioz, Jean Biard, Pascal Crinière, Fabrice Duppi,

Absents excusés : M. Jean-Christophe Lorblancher, Christian Lavarenne (procuration à Alain Berlioz), Guy Lacombe (procuration à Fabrice Duppi), Guillaume Levert (procuration à Josiane Taudière).

Secrétaire de séance : Mme Kempen Anne-Marie.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 22 juin 2020 et le soumet à l'approbation.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la convention de mise à disposition de matériels, et la tarification de food-truck ; accord à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

D01 ➤ Désignation du délégué titulaire et des 3 suppléants pour les élections sénatoriales selon l'arrêté n°BDLER 2020-07-02

Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le cas échéant, l'article L290-1 ou L.290-2, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le vote a lieu à bulletin secret majoritaire à deux tours.

M. Fabrice Duppi, candidat, a été élu délégué à l'unanimité

M. Christian Lavarenne, candidat, a été élu premier suppléant à l'unanimité

M. Pascal Crinière, candidat, a été élu deuxième suppléant à l'unanimité

Mme Josiane Taudière, candidate, a été élue troisième suppléant à l'unanimité

D02- Convention prêt de matériel

Monsieur le Maire rappelle que la mairie a investi dans du matériel communal (tables, chaises, tréteaux, barrières...) qu'elle met à disposition des associations et des particuliers.

Ce matériel est rendu parfois dégradé et certains doivent être renouvelés.

Aussi, M. le Maire propose de délibérer pour mettre à disposition le matériel avec une contribution forfaitaire ainsi qu'une caution.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D03- tarification Food truck

Monsieur le Maire propose de fixer une tarification pour l'installation de food-truck dans le village, en relation avec des établissements de bars et restauration de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité fixe le tarif à 15€ par soirée.

Divers

M le Maire informe que le chantier formation est terminé.

A à cet effet, un repas est prévu le 23 juillet à midi dans le jardin des Récollets avec les agents communaux et le Conseil municipal.

Fin de la séance 21h15.